

Les têtes intelligentes se protègent

Crash test casque cycliste



Crash test casque cycliste

Démonstration de l'effet protecteur du casque cycliste

Aujourd'hui, plus d'un cycliste sur deux porte un casque. Les avantages de cette pratique ne sont plus à prouver: en portant un casque, vous divisez par deux le risque de blessure à la tête en cas d'accident.

Le crash test est un instrument de mesure électronique hautement sensible permettant de simuler une chute sur la tête et ses conséquences.

La démonstration inclut également les points auxquels il faut faire attention lors de l'achat d'un casque, comment le régler et le porter, car seul un casque porté correctement peut offrir la protection espérée.

Ce module peut être réservé pour un stand d'information ou combinée avec les thèmes «Vélo, casque et Cie» ou « Engins tendance : la mobilité électrique est-elle dangereuse ? », sans frais supplémentaires. Prévoyez un espace additionnel d'environ 1,5 m².

Organisation

- La démonstration est réalisée par une intervenante ou un intervenant du BPA.
- Si le module est réservé dans le cadre d'un atelier de prévention, la prestation n'entraînera pas de frais supplémentaires.

Liste des tarifs

Tarif pour les entreprises	1 jour	2 jours	4 jours
Tarif de base pour le transport (montage et démontage compris)	CHF 450.-	CHF 450.-	CHF 450.-
Encadrement par le BPA, par jour	CHF 800.-	CHF 1600.-	CHF 3200.-
Total	CHF 1250.-	CHF 2050.-	CHF 3650.-

Les ateliers de prévention sont exonérés de la TVA. Les prix et les conditions sont susceptibles d'être modifiés.

Une réduction de 50 % sur le prix total est accordée aux écoles, à des établissements de formation spéciaux (écoles de métiers, etc.) ainsi qu'aux organismes sociaux.

Locaux et place requise

- Local fermé (salle de formation ou de conférence, atelier, etc.) doté d'un espace suffisant pour accueillir le matériel de démonstration et env. 15 à 20 personnes (chaises en configuration concert). Il est impossible d'organiser une démonstration à l'extérieur en raison du risque météorologique (sauf sous un chapiteau clos et résistant aux intempéries).
- Place requise 1,5 m²

Conseil: la démonstration devrait avoir lieu pendant les heures de travail rémunéré et il devrait être obligatoire pour le personnel d'y assister. D'expérience, on sait qu'une participation facultative et aux horaires libres n'est ni pertinente ni dans l'intérêt de l'entreprise organisatrice.

Contact

BPA

Conseillères Entreprises Suisse romande

Tiziana Iseppi
+41 31 390 22 66
t.iseppi@bpa.ch

Stéphanie Egger Bussy
+41 31 390 22 65
s.egger@bpa.ch

Retrouvez tous nos ateliers de prévention sur: bpa.ch/ateliers-de-prevention

